



Règlement du Vall-Up Weekend

18 et 19 octobre 2019

ARTICLE 1 : PRESENTATION DU VALL-UP WEEKEND

La Communauté de communes du Vallespir (CCV) – domiciliée au 2, avenue du Vallespir à Céret (66400) – en partenariat avec L'agence Visionari, par l'intermédiaire de Pierre Alzingre – domiciliée au 446, chemin du Mas du Gamundi à Saint Just (34400) – organisent le Vall-Up Weekend au 2 rue des Cortalets, à Céret (66400), les 18 et 19 octobre 2019.

Cette opération vise à réunir, former et récompenser des porteurs de projets et leurs équipes, mobilisés sur des projets de création ou de transformation d'entreprise.

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Toute personne physique âgée de 18 ans et plus pourra demander à s'inscrire à l'évènement.

Sur la base des demandes d'inscription les organisateurs sélectionnent jusqu'à 50 candidats. Les critères de sélection sont les suivants :

- Motivation exprimée pour créer, reprendre ou développer une entreprise ou s'impliquer pour l'occasion dans un projet de création d'entreprise.
- Disponibilité

Les candidats peuvent soumettre des idées ou projets au moment de leur inscription à travers le formulaire. Il n'est cependant pas nécessaire, pour candidater, de présenter un projet de création d'entreprise. L'intention de contribuer à un projet suffit.

ARTICLE 3 : EVALUATION

Le jury qui sélectionnera les équipes lauréates est composé des élus de la CCV, des partenaires experts de la pépinière Vall-Up, des représentants des institutions finançant la pépinière Vall-Up et d'un chef d'entreprise du Vallespir. Il livre un palmarès sur la base de présentations orales réalisées sur le site, le samedi 19 octobre 2019.



Il n'a pas à justifier ses décisions. Ses délibérations se font à huis-clos.

ARTICLE 4 : CANDIDATURES, RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS

Tous les renseignements relatifs au Vall-Up Weekend sont accessibles sur le site internet <https://www.vall-up.com>. En cas de demande d'informations complémentaires ou de requête particulière, l'adresser à vallup@vallespir.com.

Les inscriptions se font à partir du site internet <https://www.vall-up.com> (rubrique Vall-Up Weekend) via un formulaire d'inscription électronique avant le 7 octobre à minuit.

Les candidats seront informés par e-mail de l'acceptation ou non de leur candidature.

ARTICLE 5 : PARTICIPATION AUX FRAIS/PAIEMENT

La participation au Vall-Up Weekend est gratuite. Cependant, une caution de 30€ sera demandée aux participants afin de finaliser leur inscription. Elle leur sera restituée le samedi 19 octobre.

Le paiement de la caution s'effectue par envoi postal d'un chèque à l'ordre du **Trésor Public**, à l'adresse suivante :

**Communauté de communes
Inscriptions Vall-Up Weekend
2 avenue du Vallespir
66400 CERET**

La caution devra être envoyée au plus tard le 7 octobre, le cachet de la poste faisant foi.

Tout candidat inscrit mais renonçant à participer à l'évènement peut demander la restitution de sa caution s'il en informe les organisateurs au plus tard le 9 octobre 2019 à minuit. Au-delà de cette date, si le participant ne participe effectivement pas à l'évènement, sa caution sera conservée puis encaissée.

ARTICLE 6 : CALENDRIER

- 23 août : ouverture des inscriptions
- 7 octobre à minuit : date limite d'inscription et d'envoi de la caution



- 9 octobre à minuit : date limite d'annulation de participation
- 18 octobre à 9h : ouverture du Vall-Up Weekend
- 19 octobre à 16h30 : présentation devant le jury et annonce des résultats

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DES RECOMPENSES

Le jury peut désigner 1 à 5 équipes lauréates.

Les porteurs de projet lauréats bénéficieront de mois d'hébergement gratuit dans un local adapté à leurs besoins au sein de la pépinière Vall-Up.

Les équipiers des porteurs de projets lauréats bénéficieront également de lots offerts par la CCV et ses partenaires en fonction du classement de leur équipe.

ARTICLE 8 : PROPRIETE INDUSTRIELLE

Les organisateurs ne peuvent être tenus juridiquement responsables de la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques présentées par les candidats au cours de l'opération.

Toute information divulguée dans les documents et présentations orales pendant l'opération sera considérée comme une information publique.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles relatives à la participation des candidats du Vall-Up Weekend sont enregistrées dans un fichier informatisé détenu par la CCV.

Ces données ne seront traitées ou utilisées que pour ce qui est nécessaire à la tenue de l'évènement, et à l'avancement des projets des candidats.

Les informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire, notamment jusqu'à l'aboutissement d'un projet, sauf si :

- Un candidat exerce son droit de suppression des données le concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.



Pendant cette période, la CCV met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux organisateurs de l'évènement, lesquels sont soumis à une obligation de confidentialité. Ils ne peuvent utiliser les données qu'en conformité avec le présent règlement et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, ils s'engagent à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.)

ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser et diffuser leur image (via des supports papier et électronique). Ils renoncent uniquement pour les besoins de cette opération à revendiquer tout droit sur leur image. Ils acceptent la diffusion des photographies et de vidéos pouvant être prises à l'occasion de l'opération.

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS DIVERSES

Tout participant au Vall-Up Weekend s'engage à :

- Prendre connaissance et accepter le présent règlement,
- Détenir la propriété intellectuelle de tous ses apports personnels à l'opération,
- Renoncer à tout recours concernant les décisions du jury.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler cet évènement sans que leur responsabilité puisse être engagée. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un candidat à tout moment au cours du « Vall-Up Weekend » s'il ne respecte pas une clause du présent règlement ou s'il en trouble l'organisation.

Fait le :

À :

Nom, prénom et signature
du candidat :